

SOCIÉTÉ DES AMIS DU MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE DE GENÈVE

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 7 juin 2011

Excusés : Muriel Pavesi, du MAH ; Guy van Berchem, Jean Bonna, Yves Oltramare, membres du Comité ; Lucie Balsenc, Rosemary Beattie, Henri et Madeleine Bonvin, Elisabeth Floret, Thérèse Gogniat, Michel Halpérin, Claude Howald, Thomas Kessler, Liliane Maury-Pasquier, Yve Oltramare, Claudine Peter, Sonia Robert, Jean-Jacques Tschumi, Jasmine Von Spee, Sven Widgren, membres de la SAMAH.

1. Rapport d'activité de la Présidente

La présidente, Catherine Fauchier-Magnan ouvre la cent treizième Assemblée générale de la Société des Amis du Musée d'art et d'histoire de Genève et souhaite la bienvenue aux membres présents.

Avant de rappeler les points forts de l'année 2010, elle souligne l'excellente entente de la Société avec les instances du Musée : à commencer par son directeur, Jean-Yves Marin, toujours à son écoute et prêt à la soutenir de façon positive. Ses remerciements vont à lui et à tous ses collaborateurs, en particulier, à Muriel Pavesi, interlocutrice privilégiée.

C. Fauchier-Magnan poursuit en évoquant le départ, début 2011, de Paul Lang, qui était conservateur en chef, responsable du pôle Beaux-arts depuis 2000. Le Société regrette ce départ tout en félicitant ce dernier pour ses nouvelles fonctions à la National Gallery du Canada, à Ottawa. Elle lui rend hommage en citant trois importantes expositions organisées au Rath par ses soins:

- *Pierre-Louis De la Rive et le paysage (1753-1817) à l'âge néoclassique, 2002*
- *Richard Wagner. Vision d'artiste: d'Auguste Renoir à Anselm Kiefer, 2005*
- *Corot en Suisse, 2010*

Puis, elle décrit les événements qui ont marqué l'année 2010. Les activités proposées ont été nombreuses:

Deux cycles de conférences ont eu lieu en octobre-novembre 2010 au Musée d'art et d'histoire: le premier, en collaboration avec la Fondation pour le droit de l'art, sur le thème *Le Marché de l'art dans tous ses états*, a rencontré un grand succès ; le second, a été consacré à *la Création artistique en Suisse* – événement préparé par Isabelle Moser.

Des visites guidées, visites lunchs et pré-vernissages des grandes expositions ont été mises sur pied par Marie-Laure Rondeau et Charlotte de Senarclens, parmi lesquelles on peut signaler :

- *La nouvelle salle romaine du Musée d'art et d'histoire*
- *Voici un dessin suisse*
- *Borderlines. Estampes, multiples et dessins contemporains*
- *Félix Vallotton : de la gravure à la peinture*
- *Décor, design et industrie. Les arts graphiques à Genève, ayant pour thème les 100 ans de l'institution*
- *Corot en Suisse*

La SAMAH a également proposé des activités en dehors du Musée :

Des visites ont été réalisées dans le cadre d'autres institutions culturelles genevoises telles que le Musée Ariana, le Musée d'ethnographie, les Fondations Baur et

Bodmer. Mireille Turpin est chargée des relations avec ces musées et leur société d'amis. Toujours sous la conduite de M. Turpin, il y a eu le traditionnel voyage à Maastricht au mois de mars.

On compte également au programme deux visites chez des collectionneurs privés.

Il faut ajouter à ces manifestations, trois excursions : la première, proposée par J. Briner a permis d'admirer l'exposition *Explosions lyrique, la peinture abstraite en Suisse (1950-1965)* au Kunstmuseum de Sion et le parc de la Fondation Gianadda, à Martigny ; la seconde a eu lieu à la Fondation de l'Hermitage à Lausanne dans le cadre de l'exposition *Edward Hopper (1882-1967)*; la troisième a été mise sur pied par J. Briner, I. Moser et Emily Chaligné pour découvrir une collection d'art contemporain privée et l'exposition *Picasso* à Zurich.

Pour les membres *Soutien jeune*, C. de Senarclens et Carmen Queisser ont conçu un programme spécialement imaginé pour eux : visites thématiques et exclusives autour des collections du Musée et de ses expositions, visites-découverte de galeries, de l'atelier Béatrice Helg, photographe, et celui de restauration du Musée.

C. Fauchier Magnan salue ensuite un bilan positif des membres : la Société compte actuellement 1400 adhérents, et peu de démissions.

Elle évoque le don du tableau de Jean-Baptiste Camille Corot, *Genève. Vue prise de la campagne avec le Petit Salève à l'horizon (1852)*, réalisé fin 2010 pour célébrer le centenaire du Musée d'art et d'histoire. Puis, le nouveau site web de l'association : plus didactique, langage plus clair, plus vivant avec une meilleure présentation des activités de l'association. Il sera administré directement par Jessica Quiry, l'assistante administrative de la Société.

Ensuite, la présidente rappelle le soutien de la SAMAH à l'exposition *Alexandre Perrier* que le Musée d'art et d'histoire organise cet automne en collaboration avec le Musée de Shanghai (inauguration de l'exposition : le 21 septembre 2011).

Avant de conclure, elle exprime sa reconnaissance envers tous ceux qui aident la Société des Amis du Musée de Genève. Sa gratitude va en particulier aux sponsors de la Société, notamment à l'Union suisse des professionnels de l'immobilier qui a eu la générosité de soutenir à trois reprises ses cycles de conférences et d'y inviter ses membres. Cela a permis de financer ces événements et de faire venir de nouvelles personnes au Musée.

Ses remerciements vont à la banque Lombard Odier Darier Hentsch et Cie, laquelle, par le travail de comptabilité de Patricia Fontana et de Christian Brunner, fait économiser à la Société les frais d'un secrétaire comptable, et aussi à la Banque Julius Bär. Puis, à J. Quiry.

Enfin, C. Fauchier-Magnan remercie les membres de l'association, ainsi que son Comité et son vice président, Aubert de Proyart pour leur engagement et leur dynamisme.

2. Rapport de la trésorière

Dominique de Saint-Pierre, trésorière, fait état de deux chiffres différents concernant les fonds propres de la Société en 2010:

- 1) *Avant achat du tableau de Corot* : les fonds propres s'élèvent à Fr. 801'332.- (contre Fr. 696'673.- en 2009).

2) *Après achat du tableau de Corot*: les fonds propres s'élèvent à Fr. 401'332.- (coût du tableau: Fr. 400'000.-).

Quant aux dépenses: les frais de promotion ont diminué (Fr. 27'609.- contre Fr. 36'438.- en 2009), car il n'y a pas eu de nouveau financement de documents pour la SAMAH depuis 2008. Elle précise que le coût du nouveau site web apparaîtra dans les comptes de l'année 2011. Le poste réceptions et visites, lui, continue d'augmenter en raison au fort développement des activités (Fr. 63'016.- contre Fr. 60'515.- en 2009). Augmentation également des frais d'administration et de comptabilité (Fr. 54'150.- contre Fr. 41'400.- en 2009) due à une activité toujours plus importante de la Société, sachant que ces tâches n'ont pas pesé sur la Société puisqu'elles ont été prises en charge par la banque Lombard Odier Darier Hentsch & Cie. Elle constate enfin une diminution pour le poste salaires (Fr. 55'272 contre Fr. 65'266.- en 2009).

D. de Saint-Pierre évoque ensuite les dons et les acquisitions de la SAMAH. Elle fait remarquer qu'en 2009, aucune acquisition de pièce de musée n'a été faite, afin de pouvoir faire un don plus conséquent en 2010 pour marquer le centenaire du Musée: l'achat du tableau de Corot acquis et offert fin 2010. Cet achat représente 50% des fonds propres de la Samah.

La trésorière relève enfin que le nombre de membres a augmenté en 2010: la Société compte 1311 (contre 1291 en 2009), répartis comme suit : 373 membres AVS/étudiant en 2010 (contre 354 en 2009), 545 membres individuels ou couple AVS/étudiant en 2010 (contre 645 en 2009), 232 membres couple en 2010 (contre 143 en 2009), 105 membres soutien en 2010 (contre 97 en 2009), 54 membres donateurs en 2010 (contre 50 en 2009), et 2 membres bienfaiteurs en 2010 (nombre identique en 2008.).

Elle précise que la Société continue à envoyer deux rappels aux membres n'ayant pas payé leur cotisation; ceux qui ne s'en acquittent pas se voient désinscrits de la Société.

Les cotisations enregistrées pour 2010 s'élèvent à Fr. 190'797.-, par rapport à un total de Fr. 181'720.- pour 2009 – soit une augmentation de 5%.

3. Rapport du vérificateur aux comptes

Conformément au mandat qui lui a été confié, M. Cattin (Anca Fiduciaire SA) a scrupuleusement vérifié les comptes de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010. Il a constaté leur bonne tenue et leur conformité à la loi suisse.

4. Décharge

L'Assemblée générale vote à l'unanimité la décharge de la présidente et donne quitus à la trésorière pour le rapport financier.

5. Modifications des statuts

C. Fauchier Magnan propose de réorganiser les chiffres des articles des statuts de la Samah: les bis, ter, quater deviendront des numéros à part entière et le nombre d'articles sera augmenté en conséquence.

Elle présente ensuite l'aménagement de l'article suivant:

Art 10

*La Société est dirigée et administrée par un Comité de six membres au moins, élus par l'Assemblée générale.
Les membres du Comité sont élus pour quatre ans.*

*Le Comité est renouvelable par moitié tous les deux ans.
Les membres sortants sont immédiatement rééligibles pour une durée de 8 ans maximum. Le président échappe à cette règle s'il est élu au cours d'un troisième mandat de membre du comité.*

Elle annonce la suppression de l'article 10 bis. Il est remplacé par:

Art 11 nouveau

Sera constitué un Comité d'honneur, duquel pourront faire partie des personnes ayant particulièrement participé à la vie de la Société par leur générosité et leur engagement. Il est nommé par le Comité.

Ce Comité a une valeur de référence mais ne participe pas à l'administration de la Société.

Enfin, pour que la SAMAH demeure une association à but non lucratif, deux nouveaux articles doivent être inclus dans ses statuts:

Art 19 nouveau

Les employés rémunérés du Musée ne peuvent siéger au Comité qu'avec une voix consultative.

Les membres du Comité agissent bénévolement et ne peuvent prétendre qu'à l'indemnisation de leurs frais effectifs et de leurs frais de déplacement.

Art 29 nouveau

En cas de dissolution de l'association, l'actif disponible sera entièrement attribué à une institution poursuivant un but d'intérêt public analogue à celui de l'association et bénéficiant de l'exonération d'impôt. En aucun cas les biens ne pourront retourner aux fondateurs ou aux membres, ni être utilisés à leur profit en tout ou en partie et de quelque manière que ce soit.

En cas de dissolution, l'actif de la Société ne pourra être partagé entre les sociétaires. Il sera utilisé, suivant décision de l'Assemblée générale, dans un but analogue à celui de la Société dissoute.

L'article 29 nouveau remplace l'article 25 actuel.

6. Comité • Démissions et élections

C. Fauchier-Magnan annonce les démissions d'Adèle Hentsch et de Marie-Laure Rondeau. Elle rend particulièrement hommage à M.-L. Rondeau qui a travaillé au Comité pendant près de douze ans. Elle la remercie pour sa fidélité et son engagement.

Les mandats des trois membres suivants sont ensuite reconduits : D. de Saint-Pierre, trésorière, I. Moser et Philippe Nordmann.

Tous sont réélus à l'unanimité.

Enfin, trois candidats à l'élection sont proposés à l'Assemblée: Elisabeth Tripod-Fatio, titulaire d'une licence économique et lauréate du prix Arditi 1995, qui bénéficie d'une solide expérience dans le domaine de la communication institutionnelle et événementielle ; Efinizia Morante, historienne de l'art et estimatrice d'art, collaboratrice depuis dix ans de J. Briner, qui a travaillé chez Sotheby's et collaboré avec le Pr Mauro Natale au catalogue de peintures italiennes de la collection Thyssen à Madrid; Catherine Pulfer, titulaire d'une licence en droit, qui travaille depuis 2004 comme juriste auprès de la Banque IDB.

Toutes sont élues à l'unanimité.

7. Questions personnelles

La SAMAH a-t-elle déjà eu un premier contact avec le nouveau responsable du département de la Culture de la Ville de Genève, Sami Kanaan?

C. Fauchier Magnan répond par la négative.

8. Conférence de Jean-Yves Marin • *Quel avenir pour le Musée d'art et d'histoire ?*

J.-Y. Marin commence par relever l'importance du travail des Sociétés des Amis au sein du musée et la nécessité d'entretenir des échanges réguliers.

Il exprime ensuite son optimisme au sujet du projet de restauration et d'agrandissement du Musée d'art et d'histoire, qui permettra, selon lui, de remettre Genève au centre. Il dévoile aux membres présents les premières études de projet réalisées par l'équipe de Jean Nouvel (relayée par les architectes Brigitte Diserens et Fabrice Jucker et leur bureaux). Le directeur rappelle les grands principes du projet, en commençant par présenter le projet architectural lui-même. Les installations de J. Nouvel porteront sur trois espaces :

- 1) *La partie avant du musée (jardin de l'Observatoire)*: construction d'un édicule couvert, comme la partie haute du musée, d'une lame de verre.
- 2) *La cour intérieure du musée* : Le projet prévoit d'occuper l'espace de la cour intérieure par de grands plateaux fixés dans les murs de l'ancien bâtiment (système de 6 tuyaux) avec une surélévation, couronnée d'un avant-toit (lame de verre). Une transformation réversible qui n'endommagera pas le bâtiment ancien (la pierre de taille de ses façades), précise le directeur. Le nouveau bâtiment pourra de nouveaux espaces d'expositions (collections de Jean-Claude Gandur, d'instruments de musique et horlogères y seront intégrées) d'un forum (capacité de la salle : 300 places), d'un véritable espace d'accueil et de médiation ainsi que d'un restaurant panoramique.
- 3) *La partie arrière du musée (passage Jean-Jacques Burlamaqui)* : réalisation d'une seconde entrée monumentale. Cette dernière permettra d'établir une distinction entre les fonctions *exposition* et *médiation* du musée. Ex. accès direct au restaurant.

Avec cette intervention, le musée passera à 11'800 m² de surface visitable (6'000 m² actuellement) - l'administration et le dépôt des collections du MAH demeureront à l'extérieur de l'édifice. L'intervention la plus visible de J. Nouvel sera la partie haute du musée. L'architecte garantit qu'en dehors de cet élément architectural, rien ne sera visible de l'extérieur. Le bâtiment sera également entièrement nettoyé. Son état de vétusté exige une restauration urgente. Les exigences de ce projet sont avant tout muséographiques, souligne le directeur du MAH.

J.-Y. Marin révèle enfin ses ambitions lorsque la période de travaux sera initiée et le musée fermé (2 ans et demi maximum) : mettre sur pied une exposition ambulante constituée des plus belles œuvres issues des collections du MAH, dans le but d'accroître la notoriété de l'institution muséale genevoise en dehors de ses frontières suisses.

L'Assemblée est levée à 20heures et est suivie d'une collation au Barocco.